



CONDITIONS GENERALES

Sommaire

Déroulement des cours p. 3

Contrat d'engagement p. 4

Paiement p. 6

Liaison informatique p. 7

Déroulement des cours

Dans un premier temps, l'élève nous contacte par téléphone ou par courriel. C'est lors de cette première relation qu'il nous faut préciser si l'élève est novice ou expérimenté. Il en est conclu avec le professeur en conversation un cours d'essai gratuit.

L'élève et le professeur fixent le jour et l'heure du cours.

Les cours de trente ou soixante minutes ou quatre heures par semaine (selon la formule choisie) s'effectuent à travers l'écran d'un ordinateur, par le biais d'une webcam et d'un logiciel gratuit, Skype™ dont l'élève aura transmis son pseudonyme de connexion au professeur.

Les cours ont lieu chaque semaine, à l'exception des jours fériés et de la période des vacances estivales Juillet et Aout.

Contrat d'engagement

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- <Titre> <Prénom> <NOM>, domicilié(e) <adresse complète>, représentant l'enseigne « apprendre la batterie.fr » de la société DM PERCUSSIONS,

Ci-après dénommé le PROFESSEUR, D'UNE PART ;

ET :

- <Titre> <Prénom> <NOM>, domicilié(e) <adresse complète>,

Ci-après dénommé l'ELEVE, D'AUTRE PART ;

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

L'ELEVE engage, par ce présent contrat, le PROFESSEUR dans le cadre d'une formation artistique pour l'apprentissage d'un instrument de musique. L'ELEVE et le PROFESSEUR prennent acte de leur engagement à jour et heure fixe chaque semaine : le àH..... pour une durée de minutes.

Article 2 : PRISE D'EFFET ET DUREE

Le présent contrat prend effet après réalisation d'une prestation d'essai gratuite de vingt minutes et le paiement d'une première mensualité de prestations.

La durée de l'engagement est limité jusqu'au 1^{er} Juillet de chaque année.

Article 3 : REMUNERATION

Les prestations fournies par le PROFESSEUR sont rémunérées pour un montant de Euros réglé par mensualités chaque cinq du mois au plus tard. Le règlement s'effectue par virement bancaire permanent. Le premier règlement peut être adressé par chèque bancaire.

Article 4 : PRISE DE CONTACT PAR LAISON INFORMATIQUE

Le PROFESSEUR et l'ELEVE doivent être équipés du matériel informatique nécessaire et s'engagent à installer le logiciel Skype™ sur chaque système d'exploitation. La prise de contact s'effectue de manière suivante :

Le PROFESSEUR et l'ELEVE se tiennent disponibles et visibles sur l'interface du logiciel. Le PROFESSEUR effectue un *appel vidéo* pour contacter l'ELEVE et dispose d'un délai de cinq minutes maximum après l'heure convenue pour le faire. En cas de non-réponse de la part de l'ELEVE, ce dernier bénéficie du reste de son temps convenu de prestation pour effectuer par lui-même l'*appel vidéo*. Passé ce temps, la prestation est perdue.

Article 5 : ABSENCES ET CONGES

L'absence de communication avec l'ELEVE lors d'une prise de contact ne nécessite aucun remboursement. Seuls les congés annuels du PROFESSEUR qui sont pris au mois de juillet et août font l'objet d'une annulation de virement permanent ou d'un remboursement si le virement a eu lieu. Les prestations ne sont donc pas assurées pendant les périodes de congés.

Les autres jours de congés du PROFESSEUR non remboursés sont les jours fériés ainsi que les dates comprises entre le 24 décembre et le 02 janvier inclus.

Article 6 : OBLIGATIONS DU PROFESSEUR

Le PROFESSEUR a pour obligation d'utiliser un matériel informatique et une connexion internet en état de fonctionnement et d'excellente qualité. Il est ainsi procédé qu'une mauvaise connexion ou une connexion impossible n'est pas de la responsabilité du PROFESSEUR.

Si pour des raisons de santé ou personnelles occasionnelles le PROFESSEUR ne peut assurer une prestation ou si le délai de cinq minutes maximum pour prendre contact n'est pas respecté, la prestation sera soit récupérée, soit le quart du coût d'une mensualité de prestations sera remboursé.

Le PROFESSEUR tient à respecter l'éthique et les conditions décrites sur le site internet «D-Click Online».

Article 7 : RESILIATION

La durée de l'engagement est limitée jusqu'au premier Juillet de chaque année. L'ELEVE peut à tout moment prendre la décision de rompre ce présent contrat. Pour ce faire, l'ELEVE envoie au domicile du PROFESSEUR par courrier en recommandé avec accusé de réception une lettre avec avis motivé précisant les raisons de la résiliation. L'arrêt des prestations et du virement permanent sont effectifs à la fin du mois de la réception du courrier par le PROFESSEUR.

Article 8 : LITIGES

En cas de litiges, le PROFESSEUR et l'ELEVE conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, après épuisement des voies amiables

Fait en deux exemplaires, le/...../.....

L'ELEVE (*)

Le PROFESSEUR (*)

(*) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Paiement

Avant tout paiement, l'élève effectue un cours d'essai gratuit et c'est seulement s'il est séduit qu'il conviendra avec le professeur à la mise en place d'un virement bancaire permanent de 49,90 Euros ou 89,90 Euros ou 289 Euros selon la formule choisie.

Après l'essai, le professeur envoie par e-mail un contrat d'engagement, un RIB, une autorisation de virement permanent pré-remplis que l'élève adresse ensuite par voie postale, datés, signés ainsi qu'un chèque correspondant à un premier versement en attendant la mise en place du virement permanent.

Le montant de ce chèque varie selon la formule choisie et la date de commencement des cours. En effet, s'il est convenu que les cours débutent entre le 1er et le 14 du mois, le montant du chèque doit être de 49,90 ou de 89,90 Euros ou 289 Euros. Si les cours débutent après le 15 du mois, le montant sera de 24,95 ou de 44,95 Euros ou de 144.50 Euros.

Les virements sont mensualisés et illimités jusqu'à résiliation sauf les mois de Juillet et Août ou le versement est annulé ou remboursé en raison des vacances du professeur. Les cours n'ont pas lieu pendant ces deux mois.

Liaison informatique

Une fois le premier contact effectué par téléphone ou courriel, le professeur annonce son pseudonyme à l'élève qui est nécessaire pour communiquer gratuitement en visioconférence par le biais du logiciel Skype™.

L'élève doit réaliser les étapes suivantes pour utiliser le logiciel s'il ne le possède pas :

1. Tapez l'adresse suivante sur votre navigateur web et téléchargez la version gratuite : <http://www.skype.com/intl/fr/get-skype/other-downloads/>
2. Installez le programme sur votre système d'exploitation ;
3. Ouvrez et créez un compte ;
4. Adressez votre pseudonyme au professeur par e-mail et rentrez le sien en cliquant sur *ajouter un contact* ;
5. Au jour et à l'heure du rendez-vous, ouvrez le logiciel quelques minutes avant le début du cours ;
6. Veillez à ce que votre statut soit en position *connecté* (icône vert) ;
7. Quand le professeur vous appelle (dans un délai de 5 minutes maximum après l'heure du cours) cliquez sur *répondre avec la vidéo* et démarrez le cours ;
8. Si vous n'avez pas répondu, vous avez jusqu'à la fin de la durée du cours prévue pour cliquer sur *appel vidéo* et contacter le professeur.